

# Déclaration d'accessibilité RGAA

Le Département de la Dordogne s'engage à rendre son site Internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : [schéma pluriannuel \(en cours\)](#), [plan d'action de l'année 2021 \(en cours\)](#).

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr).

## État de conformité

Le site Internet du Département de la Dordogne est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1.

## Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Stratis révèle que 75,64% des critères RGAA sont respectés.

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 6 juillet 2021.

Le référentiel utilisé est le RGAA v4.1.

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- › [Accueil](#)
- › [Contact DPO](#)
- › [Mentions légales](#)
- › Déclaration d'accessibilité
- › [Plan du site](#)
- › [Accessibilité](#)
- › [Connexion utilisateur](#)
- › [Recherche](#)
- › [Page de contenu "Développement durable : le Département agit"](#)
- › [Page de contenu "Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public \(SDAASP\)"](#)  
<https://www.dordogne.fr/informations-pratiques/declaration-daccessibilite-rgaa?>

- › [Actualités, vue liste](#)
- › [Actualité "Le chantier du très haut débit se poursuit"](#)
- › [Publications, vue liste](#)
- › [Espace presse, document "Annonce des lauréats du Budget participatif"](#)

## Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez [contacter le référent accessibilité numérique du site Internet](#) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

## Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- › [Écrire un message au Défenseur des droits](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr) (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr>)
- › [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région](https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues) (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- › Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07

